

Représentants des employeurs

- UNGE
- FENIGS
- CSNGT
- UNTEC

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC
- SYNATPAU FNCB-CFDT
- FGFO CONSTRUCTION
- FNSCBA CGT
- SPABEIC CFE-CGC

**RELEVÉ DE DÉCISIONS COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE LA
NÉGOCIATION ET DE L'INTERPRÉTATION DE LA FIIAC DU 9 OCTOBRE 2019**

Chez APGTP 54 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
II.	VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS.....	3
III.	ACTIVITÉ DE LA COPRESIDENCE.....	3
IV.	RAPPORT SUR LE RAPPROCHEMENT DES BRANCHES.....	4
V.	CONTRAT DE CHANTIER	4
VI.	ACCORD SALAIRES ET EXTENSION.....	4
VII.	VIE DE LA CONVENTION COLLECTIVE	4
VIII.	QUESTIONS DIVERSES	4

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI 9 OCTOBRE 2019 APPROUVÉ

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

Approbation à l'unanimité

II. VALIDATION DU RELEVÉ DES DECISIONS

DECISION

Abstention : FO, CFTC, CSNGT,

Approbation : Fenigs, Unge, Untec

III. ACTIVITE DE LA COPRESIDENCE

DECISION

La coprésidence demande à l'ensemble des partenaires d'adresser à cppni@fiac.fr les adresses mails de correspondances à utiliser par la coprésidence de la Cppni, en précisant si elles doivent être mises en Cci.

La coprésidence adressera le lien de consultation à la Drop Box au fur et à mesure de réception des adresses mails.

Les partenaires sociaux prennent note du décalage de la CPPNI du 11 mars 2020 au 4 mars 2020.

Les partenaires sociaux prennent connaissance de la demande formulée par l'Untec pour la branche des économistes concernant la négociation du 100 % Santé.

Les partenaires sociaux valident le principe d'un groupe de travail Santé sur le périmètre Economistes.

Il est rappelé que les accords issus de ces groupes de travail sont à mettre à l'ordre du jour d'une prochaine Cppni.

Les partenaires sociaux souhaitent mettre à l'ordre du jour de la prochaine CPPNI le sujet de la prise en charge des frais liés aux fonctionnements des commissions paritaires de la Fiac.

IV. RAPPORT SUR LE RAPPROCHEMENT DES BRANCHES

DECISION

Les partenaires sociaux sont en attente du rapport RAMIN.

V. CONTRAT DE CHANTIER

DECISION

Les partenaires sociaux se sont arrêtés à l'article 8 : Contrepartie en termes de rémunération.

La négociation reprendra sur ce point là à la prochaine Cppni.

VI. ACCORD SALAIRES ET EXTENSION

DECISION

Les partenaires sociaux demandent à la coprésidence d'écrire à la DGT pour demander une procédure accélérée afin d'étendre l'accord salaires géomètres signés le 28/02/2019 en transmettant une copie aux partenaires sociaux.

VII. VIE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

DECISION

Les partenaires sociaux demandent à la coprésidence d'écrire à la DGT pour demander l'état d'avancement de l'extension de l'accord de fusion signé le 7/05/2019 et de recevoir le numéro d'IDCC ou de nous confirmer le maintien de l'IDCC Géomètres.

La coprésidence mettra en ligne sur l'espace collaboratrice Drop Box l'analyse réalisée par le cabinet Barthelemy, ainsi que les conventions collectives de chaque branche.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

DECISION

Aucune question diverse n'est à relever.

ORDRE DU JOUR DE LA CPPNI DU 13 NOVEMBRE 2019

- I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- II. VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS
- III. ACTIVITÉ DE LA COPRESIDENCE
- IV. POINTS CPNEFP FILAC ET CPGRP Géomètres
- V. RAPPORT SUR LES RAPPROCHEMENTS DE BRANCHES
- VI. ACCORDS SUR LES MINIMAS CONVENTIONNELS
- VII. CONTRAT DE CHANTIER
- VIII. VIE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI 9 OCTOBRE 2019 APPROUVÉ